

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°7

Objet : <i>Convention avec le SIDEC</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	13
	Date de la convocation : 24 octobre 2018	

PRESENTS : Messieurs AMIENS Bernard, BEDER Gilles, JEUNET Denis, PANSERI Alain, PASSOT Philippe, PERNOT Clément, Président, et Mesdames DEL DO Véronique, GAUTIER-PACOUD Sandrine, GROS FUAND Florence, LAROCHE Jacqueline, MAUGAIN Christiane, QOCHIH Zora, ROBERT Françoise, VESPA Françoise.

EXCUSES : Messieurs MACARD Félix, BONNET Dominique, FERNOUX-COUTENET Gérard, GIRAUD Claude, GODIN François, HOFFMANN Maurice, RENAUD Denis, et Mesdames COMTE Evelyne.

Assistaient également à titre consultatif Mme Laetitia GUYON, Directeur du Centre de Gestion, Mme Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Mme Sylvie GAUTROT, Comptable Public.

Le Président expose :

Lors du conseil d'administration du 8 décembre 2015, les membres ont acté le principe d'un service informatique en partenariat avec les services de la communauté de communes Champagnole Nozeroy JURA, la Ville et le CCAS de Champagnole.

Sur le principe de la mise à disposition individuelle, les agents du service informatique interviennent sur une aide quotidienne. Par ailleurs le service informatique travaille actuellement sur la mise en place d'un nouveau système informatique (serveur, logiciel, sauvegarde...) Compte tenu de l'obsolescence technique du serveur actuel et des problèmes récurrents depuis 9 mois.

En parallèle, le Centre de gestion du Jura s'est engagé avec le GIP « Informatique des CDG » afin de développer des logiciels et des solutions techniques adaptés aux missions des centres de Gestion. A partir du 1^{er} janvier 2019, le Centre de Gestion sera donc autonome sur la partie informatique.

L'avis des membres du conseil d'administration est donc sollicité sur la poursuite de la convention avec le SIDEC.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable au non renouvellement de la convention avec le SIDEC.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le

Le Président,

Clément PERNOT